

Le Club PME-PMI a été fondé en 1998 et succédait à une initiative de la Commune de Sierre. L'association est régie par des statuts dont la dernière version date du 1^{er} février 2016, elle est gérée par un comité issu des membres et nommé par l'assemblée générale.

Charte du Club PME-PMI de Sierre

Le but de l'association est de permettre aux acteurs économiques de la région de se rencontrer, d'échanger et de se connaître en dehors des activités professionnelles quotidiennes.

Par des visites d'entreprises, des conférences, des rencontres avec les autorités politiques, économiques et sociales, le Club offre aux membres l'occasion de participer, développer la vie associative, ainsi que d'établir des contacts personnels.

La philosophie du Club

Il est ouvert à tous les acteurs économiques de la région : sociétés, raisons individuelles, professions libérales, collectivités publiques, en résumé à toutes activités liées aux secteurs primaires, secondaires ou tertiaires de l'économie. Les adhésions sont faites de manière nominative (une personne, une voix).

Promouvoir la solidarité, partager les connaissances, les complémentarités et les expériences dans un contexte économique exigeant et en continuelle évolution sont les points forts du Club.

Pour des raisons de confidentialité, le fichier des membres reste en main du comité et n'est pas transmis à des tiers et/ou des membres. Le réseautage et le contact personnel entre les membres restent le moyen de communication privilégié.

Sierre, janvier 2018